

Beauvais, 2 myr. 1 kil. — Marchés : *Mouy*, Bresles, Clermont. — Bureau de poste, *Mouy*. — Population, 278. — Nombre de maisons, 69. — Revenus communaux, 515 fr. 53 c.

Mouy, *Mouy-sur-Thérain*, *Mouy*, *Moy* (*Moyacum*, *Moicum*, dans les titres ecclésiastiques), à la limite méridionale, entre *Heilles* à l'ouest, *Hondainville* au nord, *Angy*, *Bury*, à l'est, le canton de Neuilly-en-Thelle au midi.

La commune dont la petite ville de *Mouy* est le chef-lieu, s'étend sur le plateau à l'ouest du Thérain, et descend dans la vallée jusqu'au bord de la rivière qui lui sert entièrement de limite au nord-est, à l'exception d'une certaine quantité de prairies marécageuses situées entre le cours de l'eau et la commune d'*Angy*. Le territoire a la forme d'un triangle qui aurait un de ses angles vers *Heilles*, un autre à l'ouest vers *Bury*, et un troisième vers le canton de Noailles. La vallée du Thérain occupe presqu'une moitié de la superficie au nord-ouest; le reste forme une plaine d'où deux ravins ramifiés se rendent dans la vallée. Le chef-lieu est situé au bord du Thérain, au-delà duquel un faubourg s'élève sur la chaussée d'*Angy*.

Mouy ne fut, dans l'origine, qu'un château fort destiné à défendre le passage de la vallée du Thérain, et sous la protection duquel il se forma un petit village. Les commencement de cette ville sont entourés d'obscurités. Ce n'était peut-être que le château du comté d'*Angy* qu'on a dit avoir été considérable dès la neuvième siècle. *Mouy* prit le titre de comté à une époque qui n'est pas connue. On se demande si ce ne fut point au moment où le comté d'*Angy* cessa d'exister par le fait de sa réunion au domaine royal?

La série des seigneurs de *Mouy* n'est pas bien établie avant le quatorzième siècle. Il y avait cependant, dès le douzième, une famille de ce nom. On trouve un Dreux de *Moy* sur la liste des chevaliers de la châtellenie de Senlis, dressée sous le règne de Philippe-Auguste.

Mouy appartenait, à la fin du treizième siècle, à une branche cadette de la maison de Soyécourt qui prit le nom de *Mouy*; cette branche eut pour auteur Philippe de Soyécourt, échanson de France, qui vivait encore en 1308. Gilles-Louis de *Mouy*, son second fils, fut maître des requêtes de Charles V, et signa les lettres que ce prince accorda en 1365 pour les charges de secrétaire du roi. On trouve un Quentin de *Mouy* au nombre des conseillers au parlement de Paris, en 1391. Il est fait mention aussi d'Artus de

Mouy et de son fils Tristan, tués l'un et l'autre en 1415, à la bataille d'Azincourt.

Charles, fils de Gilles de *Mouy*, fut d'abord engagé dans le parti du duc de Bourgogne; mais s'en étant détaché en 1429, il devint chambellan du roi Charles VII.

Son fils Louis de Soyécourt de *Mouy*, homme de guerre, fut gouverneur pour le roi en Beauvaisis. De son temps, le château de Gerberoy fut enlevé, en 1449, par escalade, aux Anglais dont on fit un grand massacre. Le même de *Mouy*, devenu gouverneur du comté de Clermont, était l'un des généraux qui commandaient les troupes françaises dans la Flandre en 1464. Il mourut sans laisser de postérité, et eut pour héritier son neveu Artus de Vaudrey, dont la mère était fille d'un des Soyécourt de *Mouy*, tués à la bataille d'Azincourt.

Louis de Vaudrey, sieur de *Mouy*, l'un de ses descendants, ayant changé de religion par attachement pour Louis de Bourbon, prince de Condé, devint l'un des chefs du parti calviniste, et fut assassiné, en 1569, dans la ville de Niort. Son fils défendit, en 1582, la ville de La Fère contre le maréchal de Matignon; il fut tué deux ans après par Maurevert, le même qui avait assassiné son père.

Son successeur fut l'un des serviteurs les plus zélés d'Henri IV. On lui confia le commandement de Gerberoy lorsque cette ville eut été enlevée à la ligue, en 1591, par le maréchal de Biron; dix-huit mois après, ce gouverneur fut pris par les ligueurs et emmené prisonnier à Beauvais. On l'obligea, pour obtenir sa liberté, de consentir à la démolition des fortifications de Bresles et de Gerberoy, de faire évacuer la garnison de Châteaurouge, et de déclarer la neutralité des forts de *Mouy* et de Châteauvert.

Le dernier seigneur de ce nom qui ait possédé *Mouy* fut Georges de Saint-Phal, baron de Saint-Mémin, qui vivait encore en 1621. Après lui, ce domaine passa dans la maison de Richelieu par le mariage de Henri du Plessis, marquis de Richelieu, avec Marguerite Guyot des Charmeaux, dame d'Ansacq. Henri étant mort sans enfans, le cardinal de Richelieu lui succéda dans les terres qu'il donna à sa nièce Claire-Clémence, fille du maréchal de Maillé-Brézé, en la mariant à Louis II de Bourbon, prince de Condé. Celui-ci céda le comté de *Mouy* à son frère Armand, prince de Conti, des descendants duquel il vint, avant la révolution, à Monsieur, frère du roi, depuis Louis XVIII.

La seigneurie de *Mouy* ressortissait de la châtellenie de Mouchy-le-Châtel.

La position du château de *Mouy* était assez forte pour que sa conservation dût être regardée comme importante pendant les

longues guerres du moyen âge. Les lettres-patentes célèbres du roi Charles VII. par lesquelles il statua, le 10 avril 1451, sur l'état des places et forteresses des frontières septentrionales du royaume, prescrivirent la restauration du château de *Mouy*, dans lequel on devait tenir vingt-cinq hommes d'armes et trente hommes de trait.

On a vu que les seigneurs du nom de Vaudrey avaient embrassé le parti de la réforme; dès-lors la ville de *Mouy* devint un des principaux boulevards de la nouvelle religion dans le Beauvaisis.

Les huguenots ayant été chassés de la ville de Beauvais sur la fin du mois d'avril 1580, la plupart se retirèrent dans le fort de *Mouy*.

Louvet rapporte (Antiq. du diocèse de Beauvais, tom. 2, p. 661) que « le 16 septembre 1583, le ciel fut veu plein de feu représentant en l'air plusieurs batailles; ce fut dès-lors que les Français, tant hommes que femmes, firent plusieurs processions, revêtus de toile blanche. Ceux de *Mouy* et des villages voisins vinrent, au nombre de plus de vingt mille, le jour de Saint-Michel à Beauvais ». Ces sortes de réunions, qu'on nomma les processions blanches, préludaient aux désordres de la ligue.

Au mois de mars 1585, une assemblée générale de quarante ministres eut lieu à *Mouy*.

« La ligue augmentant, advint qu'au mois de septembre 1587 le duc d'Aumale (ligueur) étant en son château d'Aumale fut averti que le sieur de *Mouy* sur Thérain, huguenot, était de retour en sa maison, s'y serait acheminé avec quelques troupes de ses gens, et passa à Sandriceourt et à Chantilli où ayant su que le seigneur y était, envoya piller sa maison, fut coucher à *Mouy*, et n'y ayant trouvé le sieur de *Mouy* y laissa une compagnie de gens de guerre auxquels commandaient deux de ses domestiques, savoir, de Laigle dit la Montagne, et la Chapelle, lesquels ayant pillé les maisons des huguenots, à deux ou trois lieues de là, prirent des personnes à rançon avec de grandes insolences. De quoy le Roy adverty fit délivrer une commission à M. Nicolas Rappin, lieutenant de robe courte de Paris, pour aller reprendre le château de *Mouy*, faire le procès à ceux qui s'en étaient emparés, jusqu'à sentence définitive, nonobstant positions ou appellations quelconques, et pour ce faire lui donna deux cent hommes de guerre et du canon. Les sieurs de la Montagne, de la Chapelle et les soldats qui étaient dans le château, s'étant rendus ou pris prisonniers, furent amenés par ledit Rappin à Senlis, et apporta avec sa commission lettres de cachet adressantes aux officiers du siège présidial de Senlis, par les

quelles il leurs était commandé de juger ledit procès avec ledit Rappin...., Ledit la Chapelle fut condamné à être décapité, ce qui fut exécuté, et ledit de la Montagne ayant été reconnu n'avoir rien entrepris contre le service du roi que par contrainte et commandement dudit d'Aumale fut différé le jugement du procès, et le roy lui bailla sa grâce ». (Manuscrit du tems.)

La ville et le château souffrissent beaucoup dans cette expédition par l'effet du canon. Après l'expulsion des ligueurs, le sieur de Vaudrey transforma la moitié de l'église en écurie et installa un prêche dans l'autre partie. Les catholiques chassés de leur temple furent réduits à bâti une petite chapelle pour l'exercice de leur religion, sur le chemin de Beauvais, au lieu où est maintenant le cimetière; la permission en fut donnée aux habitans de Fourneaux et de Coincourt par le seigneur lui-même, qui leur fit présent du terrain; c'est à compter de ce moment que le village de Coincourt devint considérable, parce qu'il servit de refuge aux catholiques. La chapelle, placée sous l'invocation de saint Laurent, tint lieu d'église paroissiale pendant quinze années. Elle a été démolie en 1794.

Deux ans après, en 1589, le sieur de Villers-Hodenc, un des chefs ligueurs du Beauvaisis, attaqua, le 18 février, le château de *Mouy*, fit prisonnier le prévôt, et chassa tous les huguenots de la place. Le seigneur ne pouvant y rentrer se réfugia chez le prieur de Bury, auquel il fit une rente d'un porc gras et de douze sétiers de blé à prendre sur les moulins de *Mouy*, à titre de reconnaissance: cette rente a été payée jusqu'à la révolution. Nicolas Godin, maire de Beauvais, envoya vingt-cinq hommes commandés par le capitaine Fallempin, pour garder la forteresse. Mais au mois de juillet suivant, le sieur de *Mouy* s'étant présenté avec sa troupe, Fallempin se rendit à la première sommation, et le vainqueur exerça de grandes représailles contre les ligueurs de Beauvais. Ceux-ci tentèrent, le quatorze octobre, d'enlever de nouveau ce point important, mais ils furent vigoureusement repoussés.

Le 20 février 1590, le duc de Mayenne attaqua de rechef le château de *Mouy* qu'il força; le bourg fut brûlé. Les fortifications étaient presque détruites par ces combats continuels; on ne les répara qu'imparfaitement, parce que la forteresse de *Mouy*, comme la plupart des autres places du Beauvaisis, perdit toute son importance après la cessation de la ligue.

Le château était situé au sud-est de l'église, auprès de la place de l'hôtel-de-ville qui a conservé le nom de place du château; on voit encore un bâtiment flanqué d'une tour, qui en dépendait; son enceinte était déterminée par la rivière du Thérain et par

le bras qu'on appelle le petit Thérain, tournant autour de l'église et passant à l'ouest de la place; un autre canal dont on reconnaît les restes à l'est de l'hôtel-de-ville, liait le petit Thérain à la rivière complétant ainsi la défense au midi. Les fondations de ce château étaient apparentes il y a peu d'années.

La ville de *Mouy* était fermée par trois portes, l'une à l'ouest dans la rue Saint-Laurent, démolie en 1789, une autre au midi à l'entrée de la rue de Fourneaux, et une troisième à l'est entre le grand pont et le pont de l'Hôtel-Dieu. Le château avait deux portes à son enceinte; l'une près le Thérain, et l'autre près le pont Thérain entre la place du marché et celle de l'hôtel-de-ville. Le seigneur jouissait d'un droit de péage, qui fut supprimé par arrêt du conseil du 10 mars 1771.

Au mois de novembre 1630, Olivier Mareschal, bourgeois de Paris, natif de *Mouy*, légua une maison et cinquante mille livres tournois pour servir à fonder dans sa ville natale un couvent de l'ordre de Saint-François qui se répandait alors dans le Beauvaisis; mais le testament ayant été attaqué de nullité, la fondation ne put avoir lieu.

La cure de *Mouy* sous le vocable de Saint-Léger, était conférée par l'évêque diocésain.

Le hameau de *Mouchy-la-Ville*, commune de *Heilles*, dépendait de la paroisse de *Mouy*.

L'église est un vaste bâtiment cruciforme, dont l'architecture intérieure paraît lourde et massive, parce que le sol a été exhaussé deux fois à cause des inondations. Le portail est moderne; son pignon est percé de trois fenêtres formées de doubles ogives géminées et de trois roses. La nef, entourée d'une corniche du quatorzième siècle, est soutenue par des contreforts dont les arcs-boutants passent au-dessus des collatéraux; ces contreforts supportent des clochetons gothiques. Les transepts et le chœur ont des fenêtres étroites, pointues, entourées d'un cordon à dents de scie, surmontées d'une rosace; une corniche à modillons simple règne au dessous du toit. Le chœur est polygone. Le clocher qui est central, ayant été renversé au commencement du dix-septième siècle par un coup de vent, écrasa dans sa chute le transept du nord, qu'on fut obligé de reconstruire à neuf; on en bâtit un autre remplacé lui-même en 1757 par le chapeau d'ardoise qu'on voit actuellement.

A l'intérieur, les fenêtres du chœur ont chacune deux longues colonnettes, qui donnent lieu de présumer que l'édifice a été élevé à la fin du treizième siècle. Les piliers de la nef paraissent courts,

parce qu'ils sont en partie enterrés par le relèvement du sol; ils sont entourés de colonnes minces dont le fût monte jusqu'à l'origine des voûtes; il y a au-dessus des arcades inférieures deux rangs de fenêtres ogives bouchées, les unes géminées, et les supérieures associées trois par trois. La travée du portail est de gothique à pendantifs. Les voûtes du chœur et du transept méridional sont très-belles; celles du transept nord n'ont été rétablies qu'en bois. Les collatéraux plus modernes que le reste de l'église, s'étendent d'un côté jusqu'à la première travée de la nef. L'église de *Mouy* est remarquable par les ornementations du chœur et par le soin avec lequel elle est tenue; ses voûtes ont été récemment regrattées; son plancher est à carreaux noirs et blancs. On y conserve une relique de saint Léger, qui fut envoyée en 1658 par le chapitre de la cathédrale de Senlis.

La ville de *Mouy* est formée en ce moment d'un certain nombre d'habitations agglomérées sur les deux rives du Thérain, et de quelques rues de constructions plus récentes situées sur le côté méridional de la vallée. Sa plus grande étendue de l'est à l'ouest n'est guère que de six cents mètres, tandis que la perpendiculaire à celle-ci est au moins de quatorze cents mètres qui, à la vérité, ne représentent presqu'une seule rue.

Cette rue la plus importante de toutes, est un ancien hameau, nommé *Fourneaux* (*Fresneria*) que des habitations intermédiaires ont réuni au corps de la ville. Elle se prolonge depuis la rue des Gaves jusqu'aux limites du canton de Neuilly-en-Thelle, et forme avec cette rue une ligne droite de plus de douze cents mètres.

Les rues dites pavée d'en haut et pavée d'en bas, établissent la communication d'un côté de la vallée à l'autre. Il y a une vingtaine d'autres rues ou ruelles, dont les principales sont celles dites *Saint-Laurent*, du *Nœud*, de *Chanteraine*, *Neuve de Chanteraine*, des *Gouargouchons*, *Maupin*, *Cayeux*, *Sur ville*, et le *quai des Fouillons*. Ces voies sont pour la plupart étroites, sinuées et mal alignées, ainsi qu'il en peut être dans un lieu qui a passé, depuis peu d'années seulement, de l'état rural à l'état urbain.

Un plan général règle pour l'avenir les alignemens.

Il y a deux places principales, celle du *Marché*, de figure très-irrégulière, où était autrefois une halle, et la place du *Château* ou de l'*Hôtel-de-Ville*, nommée pendant quelque temps place *Dauphine*, nouvellement établie; elle forme un carré long régulier, garni de plantations, terminé au midi par la maison de ville.

Toutes les rues sont pavées; les maisons sont pour la plupart

des constructions modernes et élégantes ; il y a aussi quelques édifices en bois dans le voisinage de la rivière.

Cinq ponts ou ponceaux servent au passage du Thérain et deux bras qui en sont dérivés.

L'étendue de la ville et le nombre des maisons s'accroissent journellement par l'influence du développement que la fabrication des draps a donné depuis quarante ans à cette localité. *Mouy* a été considéré comme un village jusqu'à la fin du dix-huitième siècle. Il en est question dans des actes de la châtellenie de Senlis de 1469, comme d'un gros village, bien habité de plusieurs ménages où anciennement souhaitait avoir trois cents feux. Ce lieu ayant été imposé comme ville par la mairie de Senlis, condamnée à payer des charges de guerre qu'elle devait partager avec les villes voisines, intervint en 1560 un arrêt de la cour des aides portant que le pays de *Mouy* serait et demeurerait pour village, que la cote de l'emprunt fait sur lui en 1556 serait déclarée tortionnaire et les habitans de Senlis condamnés à la leur rendre. En 1700 on ne comptait pas à *Mouy* plus de trois cent soixante feux, nombre peu différent de celui indiqué en l'acte de 1469, et il n'y avait pas encore quatre cents maisons en 1790, tandis que cette quantité est presque doublée aujourd'hui.

Coincourt, (*Cochincurtis*) hameau de cent cinquante feux, consiste en une rue principale à l'ouest de *Mouy*, et qui probablement sera plus tard partie de la ville, comme *Fourneaux*.

On trouve à un quart de lieue à l'ouest de *Coincourt* vers la limite du territoire, dans un vallon, la ferme de *Saint-Jean-du-Vivier* ancien prieuré (*Sanctus Joannes de Vivariis*) qui dépendait de l'abbaye de *Saint-Germer*. On prétend qu'il y eut autrefois un établissement de templiers. L'église a été démolie en 1823.

Bruiles, hameau au midi de *Saint-Jean*, est formé de huit maisons ; c'était une seigneurie distincte de celle de *Mouy*.

La ferme de *Jarnville*, écart sur le plateau au sud-ouest de *Mouy*, avait une chapelle sous l'invocation de Saint-Jacques.

Les routes départementales de *Noailles* à *Catenoy* et de *Clermont* à *Beaumont-sur-Oise*, traversent le territoire et la ville de *Mouy*.

Les propriétés communales comprennent un hôtel-de-ville bâti en 1851, des écoles primaires, un jeu de paume, des terrains à l'état de marais et de friche.

Le cimetière, établi à l'entrée de la ville au bord de la route de *Noailles*, est entouré de murs.

Cette ville a un hospice, un marché, des foires, un octroi municipal, une compagnie de pompiers.

On y trouve un bureau de poste-aux-lettres, et des voitures publiques allant à *Beauvais* et à *Clermont*.

Il y a des carrières, un moulin à eau dans l'étendue du territoire.

Une très-petite partie de la population est occupée des travaux agricoles ; tout le reste est employé dans les fabriques de draps, de cardes, de machines à faire des cardes, dans les filatures et les teintureries. Un grand nombre d'habitans venant des villages voisins, tels que *Bury*, *Mérard*, *Ansacq*, *Hondainville*, accroissent pendant le jour la population industrielle.

Contenance : Terres labourables, 663 h. 41,30. — Jardins potagers, 32 h. 69,90. — Bois taillis, 102 h. 25,70. — Vignes, 9 h. 64,05. — Vergers et pépinières, 1 h. 20,40. — Oseraies et aulnaies, 22 h. 85,55. — Fiches, 21 h. 63. — Carrières, 1 h. 48,95. — Pâtures, 34 h. 94,55. — Marais, 104 h. 37,05. — Eaux, 1 h. 34,05. — Routes, places et chemins, 24 h. 95,85. — Propriétés bâties, 14 hect. 64,35. — Total, 1029 h. 44,70.

Distance de *Clermont*, 1 myr. — De *Beauvais*, 2 myr. 3 kil. — Marchés, *Mouy*, *Noailles*, *Neuilly-en-Thelle*. — Bureau de poste, *Mouy*. — Population, 2372. — Nombre de maisons, 701. — Revenus communaux, 6371 f. 10 c.

NEUILLY-SOUS-CLERMONT, *Nully*, *Nully-les-Clermont*, *Nuelly*, *Neuilli*, (*Wugliacum*, *Nuelium*), entre *Ansacq* à l'ouest, *Cambronne* au midi, le canton de *Liancourt* à l'est, celui de *Clermont* au nord.

Cette commune touche à la limite orientale du canton ; son territoire s'étend sur une partie du plateau central et descend dans la vallée de la Brêche jusqu'à la route royale de Paris à Dunkerque qui la sépare du canton de *Clermont*.

Elle est formée de deux sections depuis qu'on lui a réuni, par ordonnance du 22 juin 1825, l'ancienne commune d'*Avillers*.

Neuilly avait une justice de paix subalterne ressortissant au comté de *Clermont*.

Le village de *Neuilly* est situé dans la vallée près de la route de Paris ; il est formé de deux rues principales dont l'une constituait autrefois le hameau de la *Commanderie* dépendant de *Cambronne*. Les chevaliers de Malte, et avant eux les templiers, avaient des propriétés dans cette commune. Leur maison bâtie en 1645, est encore debout ; c'est une construction solide à fenêtres divisées par des meneaux, à façade décorée de pilastres, à mansardes chargées d'ornemens. La chapelle qui subsiste aussi, est beaucoup plus ancienne ; elle appartient à l'époque du style ogival à rosaces.